

AVIS PUBLIC ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2014, l'ordonnance suivante :

- C-4.1, o. 056, relative à l'installation d'un poste d'attente réservé aux taxis sur le boulevard Saint-Laurent,

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Cette ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 juillet 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx